

Image not found or type unknown



Droits du fils envers sa mère

Par **benoit martin**, le **14/05/2008** à **17:39**

Voila notre situation avec ma soeur et mon frère.
Nous n'avons plus de relation avec notre père depuis environ trois ans.
Notre père ne s'est plus occupé de sa mère pendant deux ans ne lui laissant plus de nouvelles non plus.
Notre père a repris contact avec sa mère depuis un an environ, l'appelant et venant la voir de temps en temps.
le problème est qu'il y a quelques jours notre grand-mère est hospitalisé, et que notre père vient la voir plus souvent, prenant toutes les décisions qui s'imposent face à la situation.
Ma question est quels sont les droits de notre père envers sa mère pour tous ce qui est décision et héritage en sachant qu'il ne s'en occupait plus pendant deux ans ?

Par **Marion2**, le **14/05/2008** à **20:09**

C'est son fils, il a tous les droits